

II. — MAROC

Pleine d'incertitude, mais riche d'enseignements : ainsi peut-on caractériser l'année 1965 du point de vue de l'Economie marocaine. Elle s'est ouverte en effet sur un regain d'espoir mais celui-ci a dû bientôt faire place à une période de déception. Les graves incidents survenus à Casablanca dans le courant du mois de mars, l'accroissement du nombre des départs annuels d'étrangers, la persistance d'un inquiétant chômage en sont autant de symptômes irréfutables. Cette évolution globale recouvre naturellement une certaine diversité de progressions, de stagnations ou de regressions : il suffit, pour s'en persuader, de recueillir les impressions de chefs d'entreprises appartenant à divers secteurs, ou encore de voyager à travers les diverses régions naturelles du Maroc. Il n'en reste pas moins que la pression démographique s'est dououreusement exercée sur le pays, dans une passe de la vie économique nationale où les préoccupations financières des Autorités ont dû prendre le pas sur leurs inquiétudes habituelles.

Cette apparence de léthargie, ou du moins d'assoupissement, ne doit pas faire illusion. L'année écoulée marque le terme de la première décennie vécue par le Maroc dans l'indépendance recouvrée. Par réflexe, chaque difficulté amène à s'interroger : pourquoi le bilan de ce long cheminement n'est-il pas satisfaisant ? Quelle issue trouver ? Nombreux sont ceux qui, commerçants ou fonctionnaires, dans leur entreprise de Casablanca ou dans leur bureau de Rabat, se posent la question. Bien plus nombreux encore, les pauvres se demandent avec une anxiété à peine dissimulée comment ils pourront travailler dans les années qui viennent, et surtout, quel avenir est réservé à leurs enfants. C'est là que réside tout l'intérêt de l'année 1965 du point de vue qui nous intéresse : un peuple entier perçoit avec acuité les difficultés économiques de son pays, et grâce à cette prise de conscience précisément, approche lentement de leur solution.

Nous adopterons ici une démarche tout-à-fait comparable. Dans un premier temps, donc, nous nous attacherons à l'activité économique proprement dite. C'est au cours d'une seconde partie que nous présenterons quelques réflexions critiques sur la politique économique actuelle et à venir.

I. — L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pays du Tiers-Monde, le Maroc doit non seulement compter sur les ressorts de son Economie interne et de sa population, mais se voit aussi con-

traint de compter avec le commerce extérieur, dont les centres d'orientation se situent davantage au-dehors qu'au dedans du pays. Activité interne, commerce extérieur, tels sont en effet les deux piliers sur lesquels reposent le Dirham, les prix et les Finances publiques.

A. — *L'activité interne en 1965.*

L'examen de l'évolution économique et sociale interne amène à formuler deux questions essentielles. Dans quelles conditions, tout d'abord, s'exerce l'équilibre entre richesses et population ? Comment, ensuite, les progrès économiques enregistrés se répartissent-ils entre les divers secteurs d'activité ? Aussi étudierons-nous la situation démographique, puis le fonctionnement global de l'Economie avant d'en venir aux développements par secteurs.

1) L'évolution démographique.

La population marocaine totale est passée, entre 1964 et 1965, de 12 959 000 à 13 330 000 habitants environ, selon les estimations provisoires les plus généralement admises. Le pourcentage brut d'augmentation s'élève donc à un peu plus de 3 %. Ce taux semble d'ailleurs s'être érigé en caractéristique structurelle de la démographie marocaine : on conçoit fort bien que la chose n'aille pas sans poser quelque problème.

Mais la composition de cette population est de toute première importance. Le tableau n° 1 en livre une estimation.

TABLEAU N° 1
L'évolution démographique (en milliers)

Années	1958 (1)	1964	1965 (1)	1965/1964	%
Musulmans de — de 20 ans	8 660	7 131	7 470	+ 239	+ 3,5
Musulmans de + de 20 ans		5 498	5 570	+ 172	+ 3,3
Israélites	150	110	100	— 10	— 9,1
Etrangers	360	220	190	— 30	— 13,7
TOTAL	9 010	12 959	13 330	+ 371	+ 3

La population marocaine musulmane est en plein rajeunissement. La proportion des moins de 20 ans dans la population totale s'est établie en 1965, à plus de 58 % et, fait plus important à noter encore, leur nombre s'accroît plus rapidement (+ 3,5 %) que celui des classes d'âges plus élevées. Il en est résulté, en 1965, des charges plus lourdes pour la population active.

(1) Zone Sud seulement.

(2) Estimations provisoires.

Ces difficultés ont été accrues par les départs, repérables dans le tableau n° 1, d'Israélites et d'étrangers. Ceux-ci étaient en effet souvent des chefs d'entreprises ou des travailleurs qualifiés, qui n'ont pas toujours été remplacés, il s'en faut de beaucoup. Ainsi une enquête effectuée par la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc en début d'année, révélait-elle que 454 entreprises à intérêts français désiraient fermer en 1965. Leur chiffre d'affaires total représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises à intérêts français établies au Maroc. Ces départs sont causés autant par la conjoncture économique, jugée mauvaise par beaucoup d'étrangers résidant au Maroc, que par le moindre agrément de la vie dans le pays, aux yeux des mêmes personnes. A cela il faut bien entendu ajouter les motifs particuliers qui touchent les colons installés sur des terres récupérées, les magistrats, les avocats et les médecins dont les professions se sont trouvées marocanisées.

Il y a tout lieu de penser que le rythme de ces départs risque de se trouver accru en 1966, et cela n'est pas sans présenter quelque danger. Sans doute est-il souhaitable que certains étrangers qui peuvent être remplacés par des Marocains soient amenés peu à peu à quitter le pays. Mais, ici comme dans toute reconversion, il importe de maintenir la vitesse de l'opération à l'intérieur de certaines limites si l'on veut éviter que la mutation ne se transforme en dépression et ne s'accompagne de graves troubles sociaux.

C'est donc sur un marché du travail peu accueillant que la population active, dont les charges se sont accrues par ailleurs, a dû se présenter pour recevoir sa part du Produit National.

2) L'activité économique globale.

Les dernières estimations de ce Produit National brut par les comptables nationaux marocains indiquent le chiffre de 13 130 millions de DH courants, soit 10 790 millions de DH-1960. Par rapport à 1964, où le même Produit National atteignait 10 530 millions de DH-1960, l'accroissement de l'activité se chiffre à 2,4 % environ.

Encore une fois, le niveau de vie moyen, grossièrement estimé à l'aide du Produit National par tête, aura enregistré une baisse en 1965. Si l'on s'en tient à un taux d'accroissement démographique de 3 % l'an, cette baisse du niveau de vie atteindrait donc $3 - 2,4 = 0,6$ % environ.

Les départs de chefs d'entreprises étrangers, les désinvestissements d'origines diverses, ne sont pas suffisamment compensés pour que l'Economie marocaine puisse enregistrer un niveau de formation de capital prometteur. A s'en tenir aux chiffres de la comptabilité nationale, le volume de l'investissement serait resté, en 1965, identique à celui que 1964 avait permis d'établir, soit 1 420 millions de DH-1964, ou encore 1 180 millions de DH-1960. Bien entendu, cette stagnation de l'investissement est, en partie non négligeable, le prix à payer pour le succès du « plan d'austérité », mis en œuvre en 1964. Les réductions d'importations n'ont pas manqué, en effet, d'affecter l'introduction des biens d'équipement dans le pays et, par ce biais, les actions d'investissement. Il serait cependant déplacé de fonder sur cette

constatation une condamnation rétrospective du plan Cherkaoui : la stabilité du DH a exigé le sacrifice d'une expansion (factice) immédiate, mais sera à même de favoriser le développement futur de l'économie marocaine.

Au demeurant, une telle condamnation serait non seulement déplacée, mais en partie sans fondement. Il est en effet inexact de rejeter sur la politique d'austérité la grande misère de l'investissement au Maroc. Celle-ci tient à des racines plus profondes : faiblesse du niveau de vie, absence d'esprit d'entreprise, etc... qui caractérisent les pays du Tiers-Monde.

Le tableau n° 2 retrace les comptes économiques nationaux rétrospectifs depuis cinq ans.

TABLEAU N° 2

Comptes Economiques Marocains (1960-65) (en Millions de DH courants)

Années	Emplois					Total	Ressources	
	Consomma-tion des particuliers	Consomma-tion de l'Etat	Consomma-tion de l'extérieur	Investissement brut	Variations de stocks		Production intérieure brute	Déficit
1960	6 880	270	290	920	40	8 400	8 200	200
1961	6 930	320	240	1 050	100	8 640	7 970	470
1962	7 940	340	260	1 140		9 780	9 300	480
1963	8 570	400	330	1 390	—	10 690	10 280	410
1964	9 150	460	350	1 420	—	11 380	10 790	590
1965	—	—	—	1 420	—	—	—	—
Prévisions								
1965	9 420	360	390	1 750	20	11 940	11 190	750

Source : P.H. DUPUY : *Le Trésor, la Croissance et la Monnaie au Maroc*, p. 201.

On observe donc bien, en 1965, un palier dans la progression, en valeur courante, de l'investissement. Mais il est plus important encore de noter le très bas niveau de ce palier par rapport à ce qui serait nécessaire : les auteurs du Plan triennal chiffreraient les besoins pour 1965 à 1 750 millions de DH et pour 1968 à 2 600 millions de DH (3).

Il est donc fallacieux de poser l'alternative : austérité et stagnation ou expansion rapide. Le rapprochement avec tel pays industrialisé désireux, lui aussi, de consolider sa monnaie, est sans valeur et ne peut que nuire à une explication honnête de la réalité. Il reste, bien entendu, que l'année 1965 a été placée sous le double signe de l'austérité et de la récession. Les divers secteurs d'activité n'ont toutefois pas été affectés de la même manière.

(3) On trouvera le schéma de ce Plan à la rubrique « Documents », III, 5.

3) Etude sectorielle.

Il convient de distinguer, avant toute autre indication, entre l'activité agricole et l'activité industrielle ou commerciale.

a) L'Agriculture

Les résultats agricoles de 1965 se situent dans une honorable moyenne. On peut les répartir en trois groupes approximativement.

On relèvera tout d'abord un ensemble de production dont les résultats sont en progrès très nets. C'est ainsi que la récolte de raisin a été exceptionnelle en 1965. L'offre de vin a progressé d'un million d'hectolitres, soit environ + 40 % ! De sérieux problèmes d'écoulement se sont posés. Le marché intérieur se rétrécit en effet constamment, sous l'effet des départs d'étrangers en particulier. Sa capacité actuelle d'absorption est estimée à 270 000 hl. La France, en outre, consent au Maroc une ouverture contingente de 1 000 000 d'hl. Ainsi, un peu plus du tiers de la récolte a été assuré de trouver preneur. Le reste a dû être stocké ou distillé lorsqu'il n'a pu être vendu.

La culture du coton continue à faire d'étonnantes progrès (+ 90 %) au Maroc. Il y a là un élément extrêmement encourageant pour la politique agricole gouvernementale. La production revêt en effet une qualité internationale de premier ordre, qui laisse espérer une demande toujours soutenue. La production se répartit entre les fibres (1/3 du total en poids), dont la récolte est exportée quasi-intégralement, et les graines qui, triturées, fournissent de l'huile pour le marché local.

Les légumineuses ont enregistré de considérables progrès également (+ 23 %), moins spectaculaires toutefois que ceux du coton. Mais, ici encore, la demande étrangère a été forte, particulièrement en ce qui concerne les pois et pois chiches.

La production de tomates a augmenté dans des proportions importantes : les exportations sont en progrès de 30 % environ sur l'année précédente, progrès dus essentiellement à la campagne de printemps. Celle-ci a cependant été un peu tardive, en raison de températures inhabituellement fraîches, et les cours ont ressenti les effets de ce retard.

Enfin la récolte de pommes de terre a été extrêmement satisfaisante, en augmentation de 15 % sur l'année précédente, et vendue à des cours très réguliers à l'exportation. Il en a été de même pour la culture de l'alpiste.

Un second groupe de cultures a enregistré de faibles progrès, voire de légers reculs, à la production. Il s'agit essentiellement des quatre céréales traditionnelles qui constituent ce que l'on appelle, au Maroc, « la récolte » : blé tendre, blé dur, orge et maïs. Au total, 27 759 000 quintaux ont été récoltés en 1965. Ce chiffre global eût été tenu pour très honorable il y a une quinzaine d'années. Mais il convient de ne pas oublier que, depuis lors, la population marocaine s'est accrue de 50 % environ.

TABLEAU N° 3

*L'agriculture marocaine en 1965
(Production, en milliers de quintaux)*

Années	1960	1964	1965
Blé tendre	3 200	3 064	3 060
Blé dur	7 400	8 894	10 085
Orge	13 600	11 685	11 894
Maïs	3 340	3 341	2 720
Avoine	200	193	182
Riz	170	201	180
Légumineuses	1 480	2 148	2 626
Coton	41	170	325
Betterave	—	2 000	1 750
Agrumes	4 250	6 305	5 890
Tomates	2 699	2 000	—
— dont exportations	1 473	1 113	1 458
Pommes de terre	1 353	1 900	2 185
— dont exportations	532	885	1 018
Vin (milliers d'hl)	2 308	2 460	3 680

Sources : *La situation économique du Maroc en 1964* et bulletin CEDIES n° 496 (19 mars 1966).

Aussi les besoins du pays sont-ils chiffrés à au moins 35 millions de quintaux dans les années présentes.

La récolte de 1965 a été décevante. Les pronostics s'élevaient à 34-35 millions de quintaux, ce qui eût représenté un bel essor par rapport à la récolte de 1964 (27 millions de quintaux) et, comme on vient de l'indiquer, la couverture approximative des besoins alimentaires marocains. Mais des vents chauds ont soufflé précocement, après un printemps tardif, et l'épiage s'est donc produit dans de mauvaises conditions. Blé dur et maïs ont, seuls, apporté quelque satisfaction, puisqu'un surplus exportable a pu être dégagé sur ces deux productions : 700 000 quintaux de maïs et 400 000 quintaux de blé dur. Il a fallu, en revanche, importer près de quatre millions de quintaux de blé tendre, tant des Etats-Unis d'Amérique (pour les 2/3) que de France (pour le 1/3) (4).

Enfin, l'agriculture marocaine a pu voir diminuer sensiblement les récoltes de certaines productions qui forment, donc, le troisième des groupes annoncés plus haut.

Ainsi, la betterave à sucre n'a fourni que 1 750 000 quintaux au Maroc

(4) L'observation des campagnes marocaines à l'heure actuelle fait craindre des difficultés de ce type infiniment plus graves en 1966.

en 1965. Il convient toutefois d'observer que les progrès précédents avaient été exceptionnels : aucun découragement ne doit donc surgir de ce repli provisoire. La betterave à sucre reste, pour des raisons évidentes, une culture d'avenir dans le pays.

Une observation semblable doit être faite à propos des résultats de la campagne d'agrumes. Les exportations n'ont atteint que 4 233.000 quintaux (dont 2 132 000 vers la France) contre 4 730 000 l'année précédente. Mais les malheurs de la production espagnole ont fait le bonheur des exportations marocaines de variétés tardives, si bien que les résultats financiers ont été meilleurs.

Enfin, l'avoine, le riz, le sorgho et le tournesol ont, en revanche, laissé des résultats franchement décevants.

Telle a été la physionomie de l'agriculture marocaine en 1965. L'industrie mérite-t-elle la même mention honorable ?

b) L'industrie

Il n'est pas erroné de répondre à cette dernière question par la négative. Encore faut-il apporter quelques explications nuancées à ce jugement.

La situation de l'industrie marocaine est en effet caractéristique d'une conjoncture approchant la stagnation : ce sont les industries très liées au stade de fabrication final qui ont souffert, plus que les autres, du ralentissement de la demande.

En revanche, les industries situées plus haut dans le processus de production n'ont pas enregistré, le plus souvent, de baisse catastrophique du chiffre d'affaires. Soit qu'elles s'adressent à la demande étrangère habituellement, soit que les commandes publiques aient contribué à maintenir leur activité, soit enfin que leurs clients n'aient pas immédiatement réduit leurs commandes dans la proportion où leurs propres ventes l'ont été, ces firmes ont pu traverser sans trop de mal la mauvaise passe de 1965, voire, pour certaines d'entr'elles, effectuer de réels progrès.

Le tableau n° 4 rassemble les chiffres les plus importants relatifs aux secteurs des mines et de l'énergie.

On observera le léger recul de la production et surtout des exportations de phosphates. L'activité de l'Office Chérifien est une pièce maîtresse des rouages économiques marocains. Sans les phosphates, indique le rapport de l'Association marocaine des Sociétés en date du 17 décembre 1965, l'indice de la production minière serait inférieur à celui de 1958... L'Office est également une source financière abondante pour le budget de l'Etat et, pour le pays, une mine de devises fortes. A ce dernier égard, les cours pratiqués sur le marché mondial ont permis de compenser partiellement le recul, apprécié en tonnage par le tableau n° 4, des exportations.

Le complexe chimique de Safi, évoqué depuis longtemps, a été inauguré au milieu du mois de juin. Le Maroc compte ainsi se classer parmi les premiers producteurs mondiaux de superphosphates triples (200 000 tonnes par

an à 48 % d'acide phosphorique) et de phosphate d'ammonium (150 000 tonnes par an). Situé légèrement au sud de la petite ville de Safi, second port du Maroc, le complexe chimique se trouve à 130 kms du gisement de pyrrhotine de Kettara et à 90 kms seulement des phosphates de Youssoufia. Déjà, les heureuses conséquences de cette implantation se font jour, et il est permis de croire qu'un nouveau pôle de développement est en voie d'organisation dans le triangle Safi-Kettara-Youssoufia. On ne saurait trop estimer l'importance de cette nouvelle réalisation.

TABLEAU N° 4

*Les mines et l'énergie au Maroc en 1965
(en milliers de tonnes, de m³ et de kWh)*

Années	1960	1964	1965	1964-1965
Phosphates	7 450	10 097	9 824	— 2,7 %
dont : exportations	7 383	10 041	9 481	— 5,4 %
Minerai de plomb	135	104	113	+ 8,2 %
Minerai de zinc	82	81	95	+ 14,7 %
Minerai de cobalt	12,7	15,3	16,7	+ 9,1 %
Minerai de cuivre	5,0	6,5	6,3	— 0,3 %
Minerai de fer	1 577	888	951	+ 6,6 %
Manganèse chimique	94	74,7	54,5	— 27 %
Manganèse métallurgique	389	266,4	321,4	+ 17 %
Anthracite	412	400	418,5	+ 4,4 %
Pétrole brut	92,3	119,8	102,9	— 14 %
Consommation d'essence (milliers de m ³)	—	342,8	333,5	— 2,7 %
Consommation de gas-oil (milliers de m ³)	—	338,4	362,6	+ 7,1 %
Consommation de fuel (milliers de tonnes)	—	345,1	349,2	+ 1,1 %
Consommation d'électricité (milliers de kw-h)	—	1 216 000	1 281 000	+ 6,2 %
Production d'électricité	991 000	1 216 000	1 159 600	+ 5,37 %

Sources : *La situation économique du Maroc en 1964* et CEDIES, n° 496 (19 mars 1966).

Les minerais non-ferreux ont effectué d'importants progrès en 1965, tant du point de vue des tonnages produits que des chiffres d'affaires. Les cours mondiaux de ces métaux n'ont en effet cessé de s'élever depuis 1964.

En revanche, l'accroissement de la production de fer ne doit pas faire illusion. La concurrence internationale est vigoureuse, et la rentabilité du gisement s'amenuise constamment. L'anthracite est dans une situation tout-à-fait analogue.

En matière d'énergie, seul l'Office national de l'Électricité peut afficher quelques progrès. La production de Pétrole brut, pourtant infime, a en effet accentué son déclin en 1965 : les gisements du Gharb s'épuisent peu à peu. L'avance prise par l'énergie électrique a d'ailleurs été plus sensible pour la consommation (+ 6,2 %) que dans le domaine de la production (5,37 %). Aussi l'O.N.E. songe-t-il à accroître sa capacité de production. Un accord a été passé, dans cette perspective, avec un groupe français composé des sociétés Babcock et Wilcox, Rateau-Schneider et Alsthom, après appel d'offres international. Une mission d'assistants techniques français procédera à la mise en place du matériel livré, qui servira à l'agrandissement de la centrale thermique des Roches-Noires, à Casablanca. Mais la progression des ventes repose davantage sur l'extension du réseau à de nouveaux abonnés urbains et ruraux que sur un accroissement de la demande industrielle. Les industries de transformation connaissent en effet de graves difficultés. On possède encore peu de chiffres sur leur activité au cours de l'année 1965. Néanmoins, les enquêtes effectuées auprès des dirigeants d'entreprise permettent un diagnostic approximatif.

C'est ainsi que la plupart des industries alimentaires et du tabac sont en nette régression, à l'exception de la minoterie. Le tableau n° 5 indique

TABLEAU N° 5

*L'industrie marocaine (moins les mines et l'énergie) en 1965
(Productions en milliers de tonnes)*

Années	1964	1965	1964-1965
Ciment	828,4	790,3	- 4,6 %
dont : consommation locale	805	750,3	- 6,3 %
Consommation de sucre	345,7	340,9	- 1,4 %
Consommation de tabacs	5,35	5,29	- 1,04 %
Immatriculation automobiles	12 900	10 538	- 18,3 %
— dont : Tourisme	8 193	6 538	- 20,2 %
marques marocaines	5 232	5 337	+ 2 %
marques françaises	924	515	- 44,2 %
marques américaines	1 092	211	- 80,9 %
marques diverses	945	475	- 49,6 %
— Utilitaires	4 413	3 896	- 11,7 %
marques marocaines	744	999	+ 34,3 %
marques françaises	1 536	1 233	- 19,8 %
marques américaines	72	69	- 4,2 %
marques diverses	2 061	1 595	- 22,5 %
Motocyclettes	294	100	- 66 %
Ventes d'automobiles d'occasion	47 309	41 655	- 12 %

Sources : Bulletin CEDIES, n° 496 (mars 1966) et *La Vie économique*, n° 2 297 (25 mars 1966).

les diminutions des consommations de sucre et de tabacs. Le prix du sucre, denrée de base de l'alimentation des masses marocaines, s'est accru de 42 % en 1964, après la suppression des subventions gouvernementales en ce domaine. Le Souverain du Maroc a renoncé, depuis lors, à une diminution de prix conséquente à celle des cours mondiaux, pour dégager les fonds nécessaires à l'édification d'un barrage sur l'oued Ziz (5).

Le tableau n° 5 révèle la baisse de la production, et surtout de la consommation locale, de ciment. Le secteur du bâtiment et des travaux publics a été en effet défavorisé par la politique d'austérité budgétaire tout comme, il est vrai, par une certaine saturation des besoins solvables de logements. On trouverait des situations voisines dans la transformation des métaux, l'assemblage et l'industrie de montage, la chaussure, les corps gras. En outre, à la suite d'une campagne de pêche décevante, la conserverie et les emballages métalliques ont été également en régression. Enfin, le commerce de détail, confirmant en cela les considérations générales présentées plus haut sur la situation industrielle, a vu son chiffre d'affaires diminuer de plus de 20 %.

Outre la minoterie, déjà citée, quatre secteurs d'activités sont en progression : la grosse métallurgie, favorisée par les commandes publiques, notamment pour l'édification du complexe de Safi; la cartonnerie et caisse-rie; la transformation du caoutchouc (sauf les pneumatiques) et des plastique; l'industrie textile, enfin, qui répond aux besoins du marché marocain et enregistre de nets progrès en matière de filature, de tissage, de teinture et de blanchiment, mais un repli de la bonneterie et de la confection.

Au total, le marché de l'automobile — dont les principaux résultats sont repris par le tableau n° 5 — indique assez fidèlement la tendance générale observée parmi les industries de transformation. On notera la série impressionnante de reculs, qui fait songer à une déroute, même si l'on tient compte des légers progrès rencontrés par les usines de montage d'automobiles installées près de Casablanca. Celles-ci ne tournent d'ailleurs qu'au tiers de leurs capacités productives environ.

La situation de l'industrie marocaine est donc extrêmement difficile. Surtout, elle ne laisse pas d'être inquiétante pour l'avenir : certaines activités encore prospères pourraient voir se répercuter sur leurs ventes les difficultés des industries de transformation. Il importe donc au plus haut point de rendre vie à ces dernières, qu'une mauvaise récolte en 1966 risquerait de sanctionner encore, si la nature confirmait les prévisions pessimistes des hommes.

Les échanges commerciaux avec l'étranger ne pourraient, eux, que se trouver vivifiés par une telle reprise.

B. — *Le commerce extérieur.*

En effet, le commerce international du Maroc a nettement diminué entre 1964 et 1965. Les importations sont passées de 2 332 millions de DH à 2 291

(5) Cf. Documents, III, 9.

et les exportations de 2 194 à 2 176 millions de DH. L'équilibre de la balance commerciale n'a donc été approximativement atteint qu'au prix de la limitation des importations, c'est-à-dire au prix de la politique d'austérité. La situation du commerce extérieur aurait donc été grave si une telle politique n'avait pu être mise en place à temps. Néanmoins, les politiques restrictives les meilleures sont les plus courtes, car elles entravent, à long terme, l'expansion économique générale. Aussi les Autorités marocaines ont-elles décidé d'abroger la quasi-totalité des prohibitions en fin d'année, au vu des résultats obtenus. Ceux-ci n'ont été accompagnés d'aucune diversification particulière des courants géographiques d'échanges, ainsi que les tableaux n° 6 et n° 7 le rapportent.

La diminution des importations marocaines a été supportée essentiellement par les pays à monnaie convertible, l'Algérie et, dans une faible mesure, la France. On remarquera que ces trois pays ou groupe de pays sont précisément ceux qui ont accru leurs importations en provenance du Maroc et, donc, ont permis aux exportations marocaines de ne pas trop diminuer. Les pays qui ont réduit leurs achats au Maroc sont ceux qui ont une monnaie convertible autre que le Franc ou le Dollar, en particulier l'Allemagne fédérale et l'Italie.

La part des échanges du Maroc avec le Marché Commun reste remarquablement stable et élevée entre 1964 et 1965, tant aux importations (52 %)

TABLEAU N° 6

*Les importations marocaines par zones monétaires
(en millions de DH et en pourcentage)*

Années	1963		1964		1965	
	Valeur	Part	Valeur	Part	Valeur	Part
France	954	41 %	918	39 %	879	39 %
Algérie	20	1 %	47	2 %	30	1 %
Tunisie	0,1	—	0,4	—	0	—
Zone Franc (I)	1 006	45 %	1 001	43 %	962	42 %
Zone Dollar (II)	235	10 %	225	10 %	281	12 %
Allemagne Fédérale ..	129	6 %	132	6 %	140	6 %
Italie	98	4 %	64	3 %	70	3 %
Zone de convertibilité (III)	658	29 %	623	27 %	649	28 %
Pays divers (IV)	344	15 %	483	21 %	399	18 %
TOTAL (I+II+III+IV) .	2 243	(100 %)	2 332	(100 %)	2 291	100 %
TOTAL Marché Commun	1 302	58 %	1 209	52 %	1 187	52 %

Sources : *Rapport de la B.N.D.E. pour 1964* et *La Vie économique*, des 30 mai 1965 et 15 avril 1966.

Chiffres et pourcentages ont été arrondis.

TABLEAU N° 7

*Les exportations marocaines par zones monétaires
(en millions de DH et en pourcentage)*

Années	1963		1964		1965	
	Valeur	Part	Valeur	Part	Valeur	Part
France	802	41 %	937	49 %	958	44 %
Algérie	59	3 %	35	2 %	54	3 %
Tunisie	2	—	2	—	3	—
Zone Franc (I)	909	47 %	1 026	47 %	1 067	49 %
Zone Dollar (II)	35	2 %	35	2 %	39	2 %
Allemagne Fédérale ...	162	8 %	221	10 %	182	9 %
Italie	86	4 %	57	3 %	53	2 %
Zone de convertibilité (III)	664	34 %	751	34 %	678	31 %
Pays divers (IV)	335	17 %	382	17 %	392	18 %
TOTAL (I+II+III+IV) .	1 943	100 %	2 194	100 %	2 176	100 %
TOTAL Marché Commun	1 183	61 %	1 372	62 %	1 344	62 %

Sources : *Rapport de la B.N.D.E. pour 1964* et *La Vie économique* des 30 mai 1965 et 15 avril 1966.

Chiffres et pourcentages ont été arrondis.

qu'aux exportations (62 %). Les conclusions que nous en avons tirées dans une précédente chronique restent bien entendu valables.

La balance des paiements de 1965 n'appelle aucun commentaire supplémentaire, si ce n'est la remarque d'un très net essor du tourisme. On peut dire, en définitive, que les relations internationales du Maroc ont été beaucoup plus satisfaisantes sur le plan monétaire que sur le plan économique en 1965.

C. — *La situation monétaire et financière.*

La masse monétaire en circulation a augmenté durant l'année 1965, passant de 3 803 millions de DH en décembre 1964 à 4 130 millions en décembre 1965. L'augmentation s'élève donc à 8,7 % environ, soit un pourcentage trois fois et demi supérieur à l'accroissement du Produit national brut.

En réalité, cette augmentation a été à peu près nulle en début d'année, jusqu'au mois de mai. Puis, elle a commencé à se faire jour, progressivement, jusqu'au mois d'octobre. Le mois de novembre observe un palier, voire une légère réduction, de la masse monétaire. Enfin, une hausse brutale apparaît au mois de décembre : + 185 millions de DH, soit plus de 55 % de l'accroissement annuel global (+ 327 millions de DH). Le phénomène semble,

à première vue, d'autant plus frappant que les avoirs extérieurs, en hausse au cours de l'année, ont baissé au mois de décembre. Ce sont alors les crédits à l'économie qui ont été à l'origine de ce gonflement. Un examen plus approfondi montre cependant que cette variation, l'ultime en 1965, de la masse monétaire marocaine a eu un caractère fortuit.

Le 185 millions de DH s'annulent, et au-delà, si l'on en déduit :

1^o) un dépôt à terme (40 millions de DH) de l'A.I.D. auprès de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur;

2^o) un dépôt à vue de la même A.I.D. chez la même banque, provenant de la vente des dons américains (blé et corps gras, environ 80 millions de DH) et n'ayant pas encore trouvé son utilisation;

3^o) un dépôt à vue, toujours chez la même banque, de l'Office Chérifien d'Exportations, produit des ventes à l'étranger, d'agrumes et de conserves (70 000 000 de DH) et non encore réparti pour des raisons administratives.

Aucun nuage inflationniste ne s'est donc montré à l'horizon monétaire. Les créances sur le trésor sont restées stables, et nous venons d'indiquer le jeu de ciseau des deux autres postes de contreparties des disponibilités monétaires. Quant à ces disponibilités elles-mêmes, notons simplement que la monnaie fiduciaire a évolué en parallèle à la monnaie scripturale.

C'est plutôt le désespoir inverse que l'on pourrait laisser se former, à la lecture des statistiques monétaires : n'est-il pas navrant de suivre, pas à pas, la diminution lente mais inexorable des crédits à l'économie, pendant les 6 premiers mois de l'année ? Et c'est une mince consolation de les voir retrouver le niveau de 1 978 000 000 de DH en décembre : 80 000 000 DH de ce montant n'ont en effet qu'un caractère accidentel. N'est-ce pas davantage le démon de la stagnation qui cherche à investir l'économie marocaine ?

Les tableaux n° 8 et n° 9 pourraient le donner à penser.

TABLEAU N° 8

*Evolution des contreparties des disponibilités monétaires au Maroc
(en millions de DH)*

Dates	Déc. 1963	Déc. 1964	Juin 1965	Déc. 1965
Avoirs extérieurs	694	382	492	611
Créances sur le Trésor ..	1 358	1 614	1 684	1 543
Dépôts du Trésor dans les banques et encaisses des comptables publics.	— 59	— 116	— 39	— 55
Crédits à l'économie ...	1 808	1 808	1 747	1 978
Ajustement	— 23	— 20	— 30	+ 53
Disponibilités monétaires	3 778	3 803	3 854	4 130

Source : *Banque du Maroc*.

TABLEAU N° 9

Evolution des indices de prix au Maroc en 1965

Dates	Déc. 1963	Déc. 1964	Juin 1965	Déc. 1965
Coût de la vie (100 = sept. 59)	121,6	127	126,3	126,9
Prix de gros (100 = 1939)	4 158	4 300	4 237	4 461

Source : cf. Tableau n° 4.

La politique d'austérité suivie en matière de Finances Publiques a contribué pour sa part à l'assainissement de la situation monétaire. Cette part ne doit pas être exagérée, notamment pour le fait que les ressources budgétaires peuvent n'être pas au niveau des prévisions. Ainsi les droits de douane et les impôts indirects n'ont-ils pas rapporté, en 1965, ce que l'on pouvait en attendre : phénomène tout-à-fait normal en période de récession économique.

L'évolution des indices de prix confirme la stabilité du pouvoir d'achat intérieur du Dirham et justifie même la crainte d'un ralentissement excessif de l'expansion. L'indice du coût de la vie à Casablanca a baissé de 130,2 (janvier) à 128,9 (décembre). De même l'indice des prix de gros a continué d'osciller autour de son niveau de janvier.

Ainsi, l'économie marocaine a vécu une année de ralentissement continu, sans heurts, avec peu de contrastes. Quel avenir se prépare pour le peuple du Maroc ? quelle politique économique y conduit ?

II. — REFLEXIONS SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Devant un bilan aussi incertain, les réquisitoires seraient faciles. Les hommes qui ont eu la charge, depuis l'indépendance du Maroc, de conduire le pays vers le décollage économique ne se sont-ils pas, en effet, lourdement trompés ?...

Une telle appréciation des difficultés rencontrées s'avèrerait doublement injuste. Ce serait d'abord méconnaître la situation de fait des pays du Tiers-Monde, qu'une équipe d'hommes, si courageux et avisés soient-ils, ne pourrait retourner, voire seulement neutraliser, en l'espace d'une décennie. Ce serait aussi ne pas tenir compte de l'alternance des responsabilités politiques, qui n'a peut-être pas permis aux efforts successivement entrepris d'apporter les preuves définitives de leur adéquation. Seule la résultante — anonyme — de ces entreprises diverses sera prise en considération ici.

Distribuer des bulletins de culpabilité : voilà, au demeurant, ce qui ne

saurait être notre propos. Encore moins, il est vrai, celui-ci peut-il se borner à décerner un simple satisfecit. Il convient, bien au contraire, de souligner les principaux obstacles que la politique économique n'a pas entièrement franchis jusqu'à présent; une bonne stratégie du développement ne doit-elle pas, en effet, réduire d'abord ces résistances particulières, avant de déclencher une offensive générale ?

Un tel souci amène, dans un premier temps, à discerner les lacunes ou les hésitations, les tâtonnements, que la politique économique a connus dans cette première décennie de l'indépendance recouvrée. Ainsi, dans un second temps, les mesures et les réformes adoptées au cours de l'année 1965 pourront-elles prendre un relief supplémentaire et, partant, mieux s'apprécier. Il restera enfin à scruter le très proche avenir, en examinant les prévisions de financement du Plan triennal.

A. — *Les lacunes et les hésitations (1956-1965).*

Contrôle de la population et choix du système économique : telles sont les deux remarques principales que nous essaierons de développer ici.

1) L'absence d'une politique démographique

L'ère de l'indépendance marocaine s'est ouverte en 1956, dans des conditions démographiques extrêmement délicates. Depuis un demi-siècle environ, le pays avait connu une expansion économique considérable, accompagnée d'un accroissement rapide de la population. Cette période d'expansion avait été précédée par une ère d'équilibre entre richesses et population où la nature jouait le rôle de principal régulateur. Tous les pays du monde ont connu, à diverses époques, et parfois connaissent encore, ce phénomène d'équilibre statique naturel précédant un équilibre dynamique provoqué. Le tableau n° 10 résume le cas du Maroc.

Dans ce tableau, les chiffres doivent être interprétés avec prudence. Les tirets indiquent l'impossibilité d'une évaluation sérieuse, même approximative. Au contraire, les chiffres entre parenthèses sont des approximations, établies par recoupements de statistiques. Le tableau concerne, ou du moins essaie de le faire, l'ensemble du Maroc en l'état actuel de ses frontières.

Il apparaît donc que deux solutions pouvaient être envisagées en 1956. La première consistait, en se fondant sur des hypothèses optimistes, à essayer de conserver le taux de croissance antérieur du Produit national brut, sans tenter de modifier celui de l'accroissement démographique. C'est la voie que les Autorités du Maroc ont essayé d'emprunter. L'autre solution aurait comporté une politique de ralentissement du croît démographique, de manière à gagner le temps, précieux entre tous, d'effectuer les réformes du système économique désormais indispensables au développement.

Or, il est possible que, dans un proche avenir, le choix opéré voici dix ans par les dirigeants marocains doive être remis en question. La deuxième solution sera sans doute adoptée. Pourquoi ?

TABLEAU N° 10

*La révolution démographique au Maroc
(1921-1965)*

(Unités : Millions d'habitants - Millions de quinze ans - Millions de DH-1960)

Années	1920	1935	1952	1958	1960	1965
Musulmans	5 265	6 530	8 585	10 585	11 170	13 040
Israélites	155	185	218	160	151	100
Etrangers	110	265	539	350	305	190
TOTAL	5 530	6 980	9 342	11 095	11 626	13 330
Céréales	—	22,6	25,6	34	25,1	27,8
P.N.B.	—	—	(8 400)	(9 000)	9 260	10 790
Indice du P.N.B./tête	—	—	110	100	98	100

Sources : *Confluent*, n° 50 (avril-juin 1965), p. 201-202.

Tableaux économiques du Maroc 1915-1959, p. 24, 60, 293 et 294.

Rapport de l'A.N.M.A. du 17 décembre 1965.

La situation économique du Maroc en 1964, p. 165-172.

En vérité, les pays nouvellement décolonisés qui ont connu auparavant une augmentation importante et rapide de leur niveau de vie moyen paraissent devoir subir une *régression structurelle* (6) de celui-ci, c'est-à-dire, entr'autres, une régression durable. Il semble bien aussi que cette régression structurelle soit préalable et nécessaire au « décollage » dans les pays évoqués. Sans doute la théorie économique devra-t-elle le mentionner et l'expliquer un jour...

Quelle est la conséquence de ce phénomène, que les faits connus au Maroc jusqu'à ce jour sont loin d'infirmer ?

La pression démographique va, très rapidement, devenir intolérable dans le pays : les diagrammes des « pyramides des âges » relatives à 1962 et 1982 en donnent une idée effrayante, mais hélas exacte. Encore faut-il mentionner que les calculs ont été menés dans l'hypothèse où l'on assisterait, à partir de 1972, à une certaine « prise de conscience », sur le plan familial comme sur le plan politique, du phénomène... En conséquence, le taux d'épargne, déjà l'un des plus faibles du monde, ira s'amenuisant, quand même les planificateurs espéreraient l'inverse. A moins, bien entendu, qu'une politique démographique sévère soit entreprise. L'évolution actuelle y mènera sans doute bientôt, et ce ne sera pas encore assez tôt à notre sens.

(6) Nous empruntons ici à une idée émise par M. Claude ZARKA, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Aix-en-Provence, dans l'un de ses cours.

Nous avons entrevu cette possibilité dans notre précédente chronique (p. 301). L'inquiétante question a été posée — timidement — par la Délégation générale à la Promotion Nationale et au Plan (7) et, plus récemment, dans le rapport des experts de la B.I.R.D., publié à New-York au début de 1966 (8). Ce dernier rapport préconise vivement une politique de limitation des naissances.

Une telle entreprise suppose que l'on fasse d'abord justice des protestations indignées et prévisibles : ignorants et demi-savants n'auront de cesse de joindre leurs voix à celles de quelques démographes trop optimistes. Or, l'anti-malthusianisme inconditionnel risque fort, dans certains pays en voie de développement, d'être la plus malthusienne des religions. La croissance démographique est sans doute la première des variables à l'origine du développement économique *dans les pays industrialisés*. Mais ailleurs, l'affaire est tout autre... On peut affirmer, sans grands risques d'erreur, qu'une politique de restriction des naissances appliquée au Maroc à compter de 1967 pourrait ralentir quelque peu la croissance (sans pour autant empêcher un rythme de développement confortable) autour des années 2 000 environ. Il convient donc de ne pas poser, au départ, d'exigences trop sévères, qui iraient jusqu'à refuser le risque de cette légère baisse de régime et récuseraient, en conséquence, toute politique démographique. Dans l'hypothèse inverse, le danger encouru serait beaucoup plus considérable : à moins d'un accroissement drastique de la productivité — fort peu probable — ou d'une augmentation très forte de l'aide extérieure — toujours problématique — on ne trouvera pas de quoi financer des investissements suffisants dans les prochaines années. Le « décollage » en sera retardé d'autant, c'est-à-dire d'un temps difficilement appréciable : cinq, dix, vingt, quarante ans ? Telle est bien, à la fin, l'alternative de la politique économique au Maroc.

Certes, il reste encore certains interdits religieux et culturels, beaucoup plus délicats à lever: l'Egypte, la Tunisie et d'autres pays y sont néanmoins parvenus !... M. Mohamed Cherkaoui a d'ailleurs fait preuve d'une franchise méritoire lorsqu'il a déclaré à la Chambre des représentants, peu avant que celle-ci ne vote le Plan triennal : « Nous n'avons pas eu le courage de proposer dans le Plan triennal de remédier à la croissance démographique parce que les oulémas (9) s'y sont opposés. Il faudra cependant que nous réfléchissions à ce problème pour le résoudre !... »

Les experts de la B.I.R.D. nous permettront de conclure : « Nous devons souligner que, compte tenu de l'accroissement démographique prévu, il sera très difficile de maintenir les normes économiques actuelles, et à plus forte raison de réaliser la croissance nécessaire pour parvenir à l'indépendance économique. Le Gouvernement et le peuple marocain doivent prendre conscience du coût que représente pour l'économie l'inaction en matière de limitation des naissances et faire leur choix en conséquence ».

Le Maroc saura-t-il sortir de cette inaction et combler cette lacune

(7) in *La situation économique du Maroc en 1964*, p. 16 et 17.

(8) Le n° 1 (mars 1966) de la revue *Finances et Développement* fournit les grandes lignes de ce rapport.

(9) Docteurs de la loi musulmane.

dans sa politique de développement ? Il faut le souhaiter d'autant plus que, par ailleurs, d'importantes hésitations ont entravé la politique économique dans la dernière décennie.

2) Le choix d'un système économique.

Au lendemain de l'indépendance, les nouveaux dirigeants du pays pouvaient songer, pour ce qui touchait aux vingt années à venir, à utiliser alternativement deux sortes de « dynamiques des structures », s'il nous faut parler le langage des économistes.

L'esprit d'entreprise et le capital privé ouvraient une première possibilité, celle d'une Economie à centres de décisions multiples. Ce choix impliquait, dans les conditions propres au Maroc, que l'on « importât » provisoirement cet esprit d'entreprise et ces capitaux dans une large mesure.

L'autre branche de l'alternative consistait à mobiliser les masses autour d'une idée (nationalisme, ou bien « socialisme marocain » par exemple) et à créer par l'investissement-travail, dans toute la mesure du possible, le capital que l'épargne locale et l'aide publique étrangère ne suffisaient pas à financer. S'arrêter à ce dernier choix impliquait de diminuer le nombre des étrangers résidant dans le pays : dans un système centralisé de ce type, en effet, tous les étrangers ne procèdent pas de la dynamique du développement mis-en-œuvre et peuvent donc représenter une charge pour la communauté nationale.

C'est la première solution qui a prévalu au Maroc. Néanmoins, ce choix semble n'avoir pas été assez clairement opéré. D'une part en effet, les Autorités du pays ont toujours déclaré faire appel à l'initiative privée, mais, d'autre part, celle-ci s'est trouvée, à partir des années 1958-1960, quelque peu inquiétée. On peut dire que le régime économique marocain a évolué d'un capitalisme décentralisé fortement teinté d'interventionnisme vers un capitalisme d'Etat fortement teinté de libéralisme.

Cette équivoque s'est bientôt traduite par une double abstention : attitude routinière des masses populaires dans leur ensemble, d'un côté; d'un autre côté, refus de la part des capitaux étrangers, de s'investir dans le pays. Aucune des deux dynamiques évoquées plus haut n'a finalement réussi à s'imposer, et c'est bien là l'issue la moins satisfaisante qui soit...

L'économie est un jeu. La production, puis la répartition, des ressources rares sont les fruits de décisions des agents économiques et de leurs interactions. Ainsi est-il possible de définir un système économique par le nombre d'agents qui s'y trouvent et, lorsqu'il y en a plusieurs, par le type de rapports que ces différents agents entretiennent entre eux. Somme toute, il importe de formuler la règle du jeu.

Cette règle du jeu est fondamentale : elle seule peut susciter, lorsqu'elle est clairement définie, la confiance des agents économiques qui en seront les bénéficiaires mais sur lesquels, en contrepartie, on compte faire reposer la responsabilité du développement. Moins nettement elle se trouvera énoncée, moins il faudra espérer le concours de joueurs. C'est ainsi que l'économie

marocaine s'est aliénée à la fois l'enthousiasme des foules et l'abondance des capitaux, pour avoir tenté de choisir une voie de compromis : « Entre un système purement étatique et un système purement capitaliste, on peut envisager, écrit M. Pierre-Henry Dupuy (10), l'adoption d'un régime intermédiaire fondé essentiellement sur le degré d'efficacité des moyens, n'ayant pas de préférences doctrinaires, mais recherchant l'association avec les capitaux privés, admettant toutes les modalités d'exploitation, étatiques, coopératives et privées, prévoyant une aide extérieure sous toutes ses formes et de larges échanges avec l'étranger ».

Mais cette voie moyenne, déjà très difficile pour les pays industrialisés, n'est-elle pas un véritable luxe pour le Tiers-Monde ? Toutes les expériences tentées à ce jour concordent : l'efficacité des systèmes économiques est fonction directe de leur pureté, de la force (parfois inhumaine, convenons-en) des règles du jeu. Les dynamiques des différents systèmes ne sont pas complémentaires : elles sont mutuellement exclusives. Elles ne s'additionnent pas : elles se neutralisent conjointement.

Si donc le Maroc désire voir affluer les investisseurs étrangers, augmenter en même temps les rentrées fiscales et la satisfaction de ses sujets, il lui faut parfaitement définir ces règles du jeu et garantir dans des limites nettes, le libre exercice de l'économie décentralisée.

On ne saurait passer sous silence quelques-uns des pressants appels adressés en ce sens aux dirigeants du pays depuis quelques années.

Rappelons tout d'abord ces mots, d'un chef d'entreprise marocain, M. Ahmed Benkirane (11) : « Il faudrait, à notre sens, que l'Etat précise clairement ses options dans le cadre économique et qu'à travers ces options il définisse le rôle de chacun dans le système en place... Les investisseurs privés sauront alors de manière bien précise les limites de leur action et choisiront en conséquence de s'adapter ou de s'abstenir. Il faudrait aussi qu'une fois définie, la règle du jeu soit respectée par tous, l'Etat se devant de donner l'exemple en la matière. Il ne faudrait pas notamment, qu'une telle politique puisse être remise en cause par le moindre commis qui, obéissant à son humeur du moment, puisse contrecarrer n'importe qu'elle entreprise ».

C'est dans le même sens que les responsables du secteur semi-public plaident lorsqu'ils affirment, à propos des incitations publiques à l'investissement privé (12) : « ... Finalement, le contrat innomé entre l'Etat et l'industriel est incertain. L'efficacité des codes d'aide dépend de leur application, d'une complète harmonie entre la lettre et l'esprit. Il est plus efficace de définir une « règle du jeu » et de s'y tenir que d'accumuler faveurs et garanties ».

Enfin, les auteurs du Plan triennal soulignent, eux aussi, les graves inconvenients de l'équivoque qui plane sur le système économique marocain.

(10) *Le Trésor, la Croissance et la Monnaie au Maroc*, p. 83. On trouvera un compte rendu de l'ouvrage dans cet Annuaire.

(11) Diner-débat des Jeunes Patrons à Casablanca, 5 novembre 1964.

(12) *Rapport de la B.N.D.E. pour 1963*, p. 59.

Après avoir réaffirmé et justifié le choix d'une économie décentralisée (13) : « Il y aura plus de chances d'atteindre les objectifs nationaux du développement en tentant de promouvoir et d'harmoniser les initiatives individuelles qu'en enserrant dans un système trop rigide de planification et d'administration l'ensemble des activités économiques du pays », ils indiquent en effet, à propos de la politique d'intervention de l'Etat et d'incitation à l'investissement privé (14) : « Malgré la réussite incontestable de certaines institutions, la complexité des procédures et la multiplicité des instruments mis en place au cours des années précédentes n'ont pas permis de donner une impulsion suffisante au développement industriel. L'action du Gouvernement au cours du programme triennal sera inspirée par le souci de dégager une conception plus claire et des moyens plus efficaces en vue de l'industrialisation... Une distinction doit être faite en toute clarté entre les secteurs limités où l'Etat se réserve un monopole comportant la mise en place d'entreprises nationales et ceux où il intervient dans le cadre d'un régime concurrentiel sous forme de participations ».

De telles facilités accordées aux investissements étrangers sont indispensables pour rétablir un niveau suffisant de recettes fiscales et maintenir, dans le même temps, le niveau de vie de la population marocaine. Il serait néanmoins illusoire de les considérer comme suffisantes pour assurer le développement du pays : une action à plus long terme doit être entreprise afin de pourvoir aux réformes structurelles qui permettront au Maroc d'appuyer principalement son économie sur ses ressources nationales.

En définitive, le débat se trouve parfaitement résumé par M. Pierre-Henry Dupuy, dans son récent ouvrage, lorsqu'il écrit (15) : « En ce qui concerne la modification du cadre institutionnel de l'économie en fonction de certains objectifs, on peut apercevoir l'action de deux tendances qui s'affrontent : l'une estime que la condition nécessaire et suffisante de la croissance est la modification des structures économiques et sociales. L'autre, mesurant la longueur du chemin à parcourir, en raison, notamment, de la trop lente évolution des structures mentales, soucieuse des problèmes immédiats de conjoncture, de résorption du chômage, d'équilibre des Finances publiques, tend à faire passer la solution de ces problèmes avant la mise en œuvre de profondes réformes de structure dont les résultats concrets peuvent exiger d'assez longs délais ».

Il est grand temps que le Maroc choisisse et le fasse savoir. Pourtant, ces deux tendances ont continué de marquer la politique économique marocaine en 1965.

B. — *Les mesures prises en 1965.*

La politique suivie en 1965 est due à deux ministères différents. Mais il ne faut pas dissimuler que le changement intervenu au début du mois de

(13) *Plan triennal*, p. 20.

(14) *Plan triennal*, p. 27.

(15) Ouvrage cité, p. 119.

juin 1965 n'a pas eu, sur le plan économique, l'importance qu'il a revêtue sur le plan constitutionnel.

C'est ainsi que M. Mohammed Cherkaoui, ministre du Développement, se trouve être l'ancien ministre de l'Economie et des Finances. M. Mamoun Tahiri, ministre des Finances, était auparavant secrétaire d'Etat à ces mêmes Finances.

En revanche, M. Abdelhamid Zemmouri, ministre du Commerce, est un « nouveau ». M. Mohammed Laghzaoui, jusque là directeur général de l'O.C.P., accède aux responsabilités de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Industrie et des Mines, il se retirera peu après et sera remplacé en partie par M. Moulay Ahmed Alaoui.

C'est donc principalement à l'influence de ces hommes que se trouve désormais soumise la politique économique du Maroc.

En 1965, celle-ci a concerné le secteur privé aussi bien que le secteur public et les relations extérieures.

1) Le secteur privé.

Le secteur privé a vu se modifier les prélèvements étatiques en même temps que les incitations de l'Etat.

a) Les prélèvements étatiques :

— La contribution versée par les entreprises au titre du « Fonds national d'investissement » a été transformée en une simple réserve obligatoire pour ces entreprises. Le F.N.I. était une institution saine et originale d'incitation à l'investissement. La situation économique d'ensemble était-elle cependant assez bonne pour que l'expérience pût durer sans gêner gravement ou les entreprises ou l'Etat ?

— Accroissements et créations d'impôts :

Une taxe spéciale de 10 DH par tonne a été instituée sur les tomates et les agrumes exportées à l'état frais. Les taxes sur les alcools ont été augmentées, tandis qu'une nouvelle taxe spéciale était instituée sur les spectacles.

La taxe sur les exportations de mineraux, qui avait été réduite au taux de 0,5 % dans la plupart des cas, reprend son ancien pourcentage (5 %) pour certains minéraux : phosphate, cuivre, molybdène.

b) Les incitations de l'Etat :

— La taxe sur les services a été allégée pour l'industrie touristique, secteur prioritaire aux yeux du Plan triennal. C'est ainsi que les locations d'immeubles à usage d'hôtel, villages de vacances, restaurant, bar, dancing, piscine destinés au tourisme en sont exonérées à compter du 1^{er} janvier 1966.

— Une zone franche a été créée dans le port de Tanger, par décret royal en date du 4 août 1965. Les opérations de commerce international s'y déroulent sans aucun contrôle douanier ni cambial. Il est prévu de créer, non loin de Tanger, une zone franche industrielle couplée avec la première.

2) Le secteur public.

De son côté le secteur public a connu, en 1965, un double mouvement, d'élargissement d'une part, de resserrement d'autre part.

a) Elargissement :

— Une « Centrale de Gestion et d'Exploitation » a été créée pour veiller à la bonne gestion des terres de colonisation récupérées. 70 000 hectares ont été repris en 1965, portant ainsi la superficie totale de ces périmètres à 200 000 hectares environ.

— Une Cour spéciale de Justice a été instituée par une Loi publiée le 9 avril au *B.O.R.M.* Cette juridiction, dont la compétence territoriale s'étend à tout le Royaume, est chargée de réprimer la corruption, la concussion et le trafic d'influence des fonctionnaires publics. Des peines très sévères ont été prévues à l'encontre des coupables.

b) Resserrement.

Un décret du 7 mai 1965 a créé un « Office de mise en valeur agricole », établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, en remplacement des deux offices agricoles qui existaient jusque là, c'est-à-dire l'Office national des irrigations et l'Office national de mise en valeur agricole. Cette mesure avait été inscrite au Plan triennal.

3) Relations extérieures.

Les relations économiques extérieures du Maroc en 1965 sont caractérisées par la levée quasi-générale des prohibitions d'importation que le plan d'austérité avaient édictées un an auparavant. Mais c'est surtout ce que l'on a appelé la « nationalisation du commerce extérieur » qui, avec plusieurs accords et conventions internationaux, confère à l'année écoulée une importance particulière dans le domaine du commerce étranger.

a) La Nationalisation du commerce extérieur.

Annoncée par le Souverain du Maroc dans une allocution au peuple le 1^{er} juillet, cette mesure a été très diversement qualifiée : révolutionnaire pour les libéraux, dirigiste « dure » pour tel journal du centre, insuffisante pour les milieux progressistes. Qu'en est-il au juste ?

Un décret royal du 9 juillet 1965 accorde à l'ancien Office de Contrôle des Exportations, devenu en la circonstance Office de Commercialisation et d'Exportation, le monopole de l'écoulement et de la commercialisation à l'étranger des agrumes, fruits, légumes frais, produits artisanaux, produits de l'industrie du poisson, conserves de fruits et légumes y compris les jus. Au total, plus de la moitié des exportations marocaines ont ainsi été « monopolisées » — plutôt que nationalisées — par l'Etat. La mesure a pour justification annoncée la faible proportion dans laquelle, selon le Souverain lui-même, les exportateurs privés de ces branches rapatriaient les devises gagnées, au mépris de la réglementation marocaine des changes. Elle aura probablement aussi pour avantage de procurer au budget de l'Etat quelques

ressources supplémentaires. En effet, l'O.C.E. sera désormais l'acheteur et le vendeur unique de ces marchandises exportées et, en tant que tel, recueillera pour le compte de l'Etat les commissions autrefois perçues par les sociétés de commercialisation. Il convient d'ajouter que les coûts de commercialisation (fret, emballage) pourraient se trouver réduits.

En revanche, cette mesure a peut-être convaincu quelques investisseurs étrangers de se tourner vers d'autres pays, industrialisés ou en voie de développement : quelle charte des investissements pourrait les en dissuader ? On renverra ici aux développements et citations présentes plus haut à propos du choix d'un système économique... C'est aussi un pari difficile que le Maroc vient de faire : l'O.C.E., organisme administratif malgré toutes les ammodiations qu'on pourra y apporter, saura-t-il tenir les engagements pris à l'égard des producteurs ? Saura-t-il découvrir de nouveaux marchés étrangers ? saura-t-il s'attacher les cadres indispensables, si l'esprit d'entreprise est encore une denrée rare au Maroc ?

On ne peut guère, pour l'heure, répondre à ces questions. L'activité de l'O.C.E. est d'ailleurs provisoirement restreinte aux primeurs, agrumes et conserves. Certes, les exportations d'agrumes ont diminué, comme celles de poissons, mais il est encore trop tôt pour juger l'expérience. Les seuls chiffres des échanges commerciaux n'y suffiront d'ailleurs jamais : quel aura été, en effet, l'impact de la mesure vis-à-vis de l'emploi ?... Des investissements étrangers ? Quelles modifications ces derniers auraient-ils apportées à la balance des paiements, au revenu national, à la structure de l'appareil productif, à l'outillage mental enfin, de l'économie marocaine ? Mille et une hypothèses s'imposent, pour porter un jugement. Le proche avenir apportera quelques lumières sur cette question.

Les relations économiques internationales du Maroc ont été également marquée en 1965, par la conclusion de plusieurs accords avec l'étranger.

b) Accords et conventions.

Une convention a été signée le 11 novembre 1965 par le Maroc en vue de la protection des investissements étrangers. Cette convention, élaborée sous les auspices de la Banque mondiale, a pour but l'institution d'un « Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements ». Ce dernier pourra jouer un rôle arbitral dans les conflits juridiques qui opposeraient la Puissance publique d'un Etat contractant au ressortissant d'un autre Etat partie à la convention, lorsque les deux parties conviendront de recourir à son arbitrage. La mise en vigueur de la convention est subordonnée à la signature et à la ratification de celle-ci par 20 pays au moins. Les signatures ont été largement obtenues. Les ratifications sont en cours.

Par ailleurs, une convention de Sécurité sociale a été passée le 9 juillet entre la France et le Maroc. Elle assure le bénéfice des prestations sociales françaises aux travailleurs marocains résidant en France et à leurs familles, même lorsque ces dernières sont restées au Maroc.

Une convention fiscale a été passée entre les deux mêmes pays le 24 mars 1965. Celle-ci a pour but l'égalité de traitement, à l'intérieur de chacun

des deux Etats, entre les citoyens et les résidents ressortissants de l'autre Etat. Il a été en outre convenu d'éliminer les doubles impositions au titre des principaux impôts, actuels ou à venir.

Enfin, la convention d'établissement entre le Maroc et le Sénégal, signée le 27 mars 1964 à Dakar, a été ratifiée par décret royal à la fin du mois de décembre 1965. Rappelons que cette convention a pu être comparée à un « traité de marché commun » maroco-sénégalais et vise la liberté de circulation et d'établissement des personnes, ainsi que le libre transit des revenus et des capitaux, entre les deux pays.

Quant aux négociations entreprises avec la C.E.E., elles ont été interrompues par la crise européenne du 30 juin. Elles ont repris en 1966 et se poursuivent.

L'année 1965 aura donc vu une intense activité se déployer en matière de relations économiques internationales. Le Plan triennal escompte d'ailleurs une aide étrangère importante.

C. — *Les incertitudes de l'avenir : le financement du Plan triennal.*

Les auteurs du Plan triennal marocain expliquent qu'en matière de développement, « il faut partir des réalités présentes, des insuffisances qu'elles révèlent dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie du pays pour mesurer le chemin à parcourir. Un taux élevé fixé sans réalisme décourage les énergies plus qu'il ne les mobilise » (p. 12). Ce raisonnement concerne la production intérieure brute. Mais il vaut évidemment aussi pour les prévisions d'investissement.

Or, il n'est pas sûr que les pères du Plan triennal soient eux-mêmes exempts de l'erreur qu'ils dénoncent dans le plan précédent.

Certes, les premiers discours publiés sur le nouveau Plan mentionnaient le caractère raisonnable de ce qui, au demeurant, est davantage un programme d'investissements qu'un Plan. Ainsi annonçait-on un montant d'investissements égal à 3 483 millions de DH pour la période triennale.

Mais l'examen attentif du document « Plan triennal » lui-même amène à de tout autres conclusions. Il s'avère en effet, à partir de la page 47, que le chiffre de 3 483 134 000 DH est loin de représenter le montant des investissements bruts, tels qu'on les indique habituellement dans les statistiques marocaines. Pour obtenir ce montant, il est en effet nécessaire d'ajouter aux investissements nets partiels que représentent, en fait, ces 3 483 millions de DH :

- 1^o) Les amortissements prévisibles, soient environ 1 200 millions de DH.
- 2^o) Les investissements financés par crédit public, soient, d'après les pages 48 à 56 du Plan, 471 766 000 DH.
- 3^o) Les investissements privés dans les domaines de l'habitat, de l'agriculture, des services, soient 800 millions de DH.
- 4^o) Les opérations publiques considérées comme investissements par la comptabilité nationale (grosses réparations de routes notamment), qui atteint-

draient, ajoutées à la part en nature des travaux de la Production nationale, quelque 300 millions de DH.

Au total, le chiffre de l'investissement brut total entre 1965 et 1967 se monte donc à :

$$3\,483\,134\,000 + 471\,766\,000 + 800\,000\,000 + 300\,000\,000 + 1\,200\,000\,000 = \\ 6\,254\,900\,000 \text{ DH.}$$

En moyenne annuelle, l'investissement brut global inscrit au Plan triennal approche donc 2 090 000 000 DH. Les auteurs du Plan en déduisent, sans doute à l'aide d'un hypothétique coefficient de capital, pris égal à 5, une croissance annuelle moyenne de la production intérieure brute avoisinant les 3,5-3,7 %. On ne s'attardera pas sur la valeur, pour le moins contestable, d'un tel calcul, étant donné l'incertitude qui pèse sur la mesure du coefficient de capital au Maroc et, surtout, le caractère parfaitement étranger de l'économie marocaine aux mécanismes post-keynésiens.

Posons-nous simplement la question du financement de ces investissements, car les planificateurs commettent là le péché qu'ils dénoncent par ailleurs.

Considérons en effet les budgets économiques 1965-1967 :

TABLEAU N° 11
*Budgets économiques marocains 1964-1967
(en millions de DH-1964)*

Années	Emplois					Total	Ressources	
	Consomma- tion des particuliers	Consomma- tion de l'Etat	Consomma- tion de l'étranger	Investis- sement brut	Variations de stocks		P.I.B.	Déficit
1964	9 150	460	350	1 420	—	11 380	10 790	590
1965	9 420	360	390	1 750	20	11 940	11 190	1 020
1966	9 710	360	440	2 050	20	12 580	11 560	1 020
1967	10 000	380	520	2 400	20	13 320	12 020	1 300

Source : Pierre-Henry DUPUY, ouvrage cité, p. 201 et p. 35.

On notera que la somme des investissements bruts prévus entre 1965 et 1967 égale bien 6 200 millions de DH. L'affectation de ces ressources à des opérations d'investissement implique que l'on dégage, des échanges extérieurs, un excédent suffisant. Mais la progression de 3,7 % par an en moyenne interdit de fonder cet excédent sur des opérations en biens et services. Celles-ci laisseront au contraire, comme l'indique la dernière colonne du tableau n° 11, un déficit égal à 3 340 millions de DH entre 1965 et 1967, soit en moyenne annuelle un déficit de 1 113 millions de DH environ,

Pour obtenir le montant de l'aide extérieure nécessaire (assimilée au solde des opérations en capital, privées et publiques) il convient d'ajouter à ce chiffre les soldes des autres opérations privées courantes enregistrées par la balance des paiements. A combien peut-on alors chiffrer l'aide extérieure ? En moyenne à un peu plus de 1 000 millions de DH pour les uns, à 520 millions de DH pour les planificateurs. Remarquons cependant le silence total du Plan triennal sur ce dernier calcul, et notons, par ailleurs, que les résultats obtenus dans les trois dernières années (balance des paiements 1963-1965) semblent confirmer la première évaluation plutôt que la seconde.

Une fois l'aide extérieure nette fixée, le montant nécessaire de l'épargne intérieure se calcule par différence.

Nous nous trouvons donc devant deux solutions alternatives au financement du Plan triennal : celle que les auteurs du Plan retiennent, sans la justifier avec précision, et celle qui apparaît comme plus vraisemblable. Le tableau 12 les résume.

TABLEAU N° 12

*Solutions alternatives au financement du Plan triennal 1965-1967
(moyennes annuelles en millions de DH-1964)*

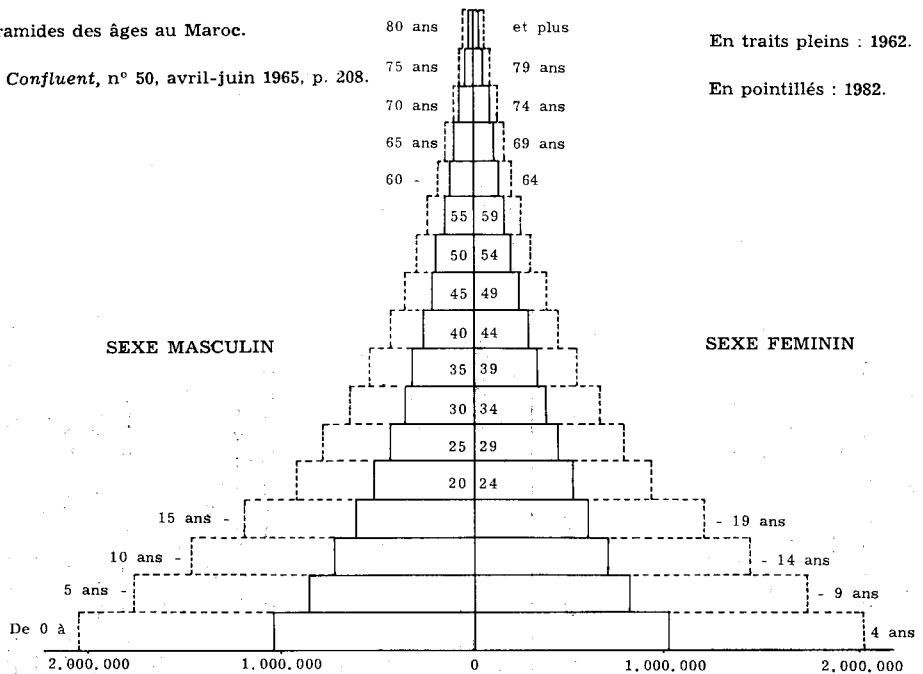
Modalités	Epargne intérieure brute	Aide extérieure nette	Total
Solution du Plan	1 570	520	2 090
Autre solution	1 090	1 000	2 090

La solution du Plan est gravement irréaliste compte tenu de la faiblesse du niveau de vie et de sa dégradation devant la poussée démographique. Elle implique en effet que le taux d'épargne passe de 11 à 15 % du revenu national en trois ans, elle nécessite un montant d'aide extérieure globale d'environ 710 millions de DH, toutes choses inconnues au Maroc à ce jour et improbables d'ici 1967. L'autre solution n'est guère plus réaliste pour l'instant. Si en effet l'épargne locale qu'elle appelle de ses vœux peut parfaitement être dégagée, au prix d'un effort continu, le montant de l'aide extérieure est hors de portée. L'aide brute que cette seconde solution implique approcherait les 1 190 millions de DH, quand le Maroc n'a bénéficié, en 1963, que de 230 millions et de 300 environ en 1965. On ne peut pas attendre de l'aide publique une progression aussi spectaculaire qu'un triplement en trois ans. Quant aux investissements privés extérieurs, on a expliqué plus haut leurs réticences actuelles.

Une fois de plus, le devis du Plan marocain passera les moyens du pays.

L'hyperbole dans le discours des planificateurs est-elle le moindre défaut de la politique économique marocaine ?

Deux pyramides des âges au Maroc.

Sources : *Confluent*, n° 50, avril-juin 1965, p. 208.

CONCLUSION

Une chronique aussi brève ne saurait présenter une analyse économique exhaustive. Un travail minutieux, outils théoriques en mains, y fait notamment défaut. Aussi ne peut-elle pas davantage prétendre à un diagnostic catégorique et définitif.

Mais on doit à ses meilleurs amis de les avertir du danger. On doit au Maroc une critique sérieuse de sa politique économique. Dix ans d'indépendance suggèrent bien que la stratégie adoptée, si même il en est une, est bien loin d'être satisfaisante.

L'année 1965 est à cet égard une photographie édifiante de l'économie marocaine. Les tâches claires apportent quelques lueurs d'espoir : betteraves à sucre, coton, industries extractives et principalement des phosphates, industries textiles et touristiques. Mais de vastes zones d'ombre subsistent : péril démographique, misère endémique, faiblesse de l'investissement. Des contrastes aussi forts, des difficultés aussi précises, provoquent une prise de conscience progressive et générale de la part du peuple marocain : paysans, fonctionnaires, ouvriers et employés perçoivent maintenant l'acuité du problème de développement.

Aussi 1965 n'est-elle pas seulement une année d'aboutissement, mais aussi et surtout une année de départ. Après une décennie de tentatives diverses, n'est-ce pas le temps des choix définitifs qui s'ouvre maintenant ?

Bertrand MUNIER.
Aix-en-Provence, mai 1966.